



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Réclamer au propriétaire de faire les grosses réparations qui sont à sa charge

Accéder au Modèle de document

Si de grosses réparations sont nécessaires, elles sont à la charge du propriétaire bailleur. S'il ne donne pas suite à vos demandes orales, envoyez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R1746>